Fédération Logement Consommation - adéic

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE Habitat Sud Atlantic (HSA) – Scrutin du lundi 5 décembre 2022

Les locataires en Action !

Madame, Monsieur,

En cette année électorale dans les organismes HLM, nous aurons le privilège d'élire une nouvelle liste de candidats, conduite par **Mme Renée NICOL, avec 9 autres personnes.** Nos candidats sont locataires de **Habitat Sud Atlantic** et sont bien informés des difficultés car ils les vivent eux aussi. Aujourd'hui, pour nous défendre, la **Fédération Logement Consommation - adéic** sollicite la confiance et le soutien par vos suffrages pour la liste de 10 locataires qui s'est constituée :

1- Mme Renée NICOL

2- M. Pierre LEMAÎTRE

3- Mme Elisabeth LOUSTAUNAU

4- M. Dominique GAUVIN

5- Mme Marie-Pierre BATTU

6- M. Jean-Louis BELASCAIN

7- Mme Renée COLIN

8- M. Marc OLIVEIRA DE REGO

9- Mme Brigitte MENIER

10- M. Jacques COHEN ADDAD

Élus au Conseil d'administration d'Habitat Sud Atlantic :

- Nous soutiendrons, uniquement et avant tout, l'intérêt général des locataires.
- Nous demanderons à Habitat Sud Atlantic le gel des loyers.
- Nous ferons en sorte que HSA nous garantisse la sécurité et la tranquillité dans nos résidences.
- Nous exigerons que les charges locatives soient facturées dans le respect des règles de droit.
- Nous exigerons une qualité irréprochable de l'entretien des parties communes et espaces verts.
- Nous établirons avec Habitat Sud Atlantic un calendrier des travaux d'isolation thermique pour l'ensemble des résidences de son parc et si nécessaire, un calendrier de rénovation des façades des bâtiments.
- Nous exigerons que les logements vétustes occupés soient rénovés à la demande des locataires pour améliorer leurs habitats.
- Nous demanderons une véritable transparence lors de l'attribution des logements.
- Nous exigerons d'Habitat Sud Atlantic que l'adaptation des logements des personnes handicapées soit effectuée **sans la participation financière forfaitaire de 200 € des locataires** alors que ces travaux sont intégralement remboursés par l'État à HSA par une remise équivalente sur la taxe foncière.

La FLC-adéic, présidée par Roger Kubler, ancien administrateur élu de 2003 à 2020 à l'Office64 de l'Habitat, est affiliée à l'**Association de Défense, d'Éducation et d'Information du Consommateur.** Association agréée par les Ministères de la Justice et des Finances depuis 1983

VOTEZ ET FAITES VOTER VOS VOISINS POUR NOTRE LISTE

FLC-adéic

C'EST L'ASSURANCE D'ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU

FLC-adéic – Tél : 07 82 64 95 67 - Courriel : siege@flc-adeic.fr – Site sécurisé : flc-adeic.fr
Accueil sur rendez-vous - 1, allée Artémis - 64600 ANGLET - Tél. 07 81 50 64 19

Nous soutiendrons, uniquement et avant tout, l'intérêt général des locataires.

Pour nous, militants de la FLC-Adeic, l'intérêt général des locataires est notre seule priorité. Au Conseil d'administration de HSA nous voterons contre toutes les délibérations qui seraient contraires à l'intérêt général des locataires. Au Conseil de concertation locative, nous ferons des propositions pour améliorer le bien vivre.

Nous demanderons à Habitat Sud Atlantic le gel des loyers.

Vu l'inflation galopante et l'explosion du prix de l'énergie, nous demanderons à Habitat Sud Atlantic le gel des loyers, afin de préserver le pouvoir d'achat de ses locataires.

Nous exigerons que Habitat Sud Atlantic nous garantisse la sécurité et la tranquillité résidentielle et nous utiliserons tous les moyens de droit pour faire cesser les troubles.

L'alinéa b) de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989, dispose en ce qui concerne les obligations du bailleur : ***"D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement"***. D'après ce texte le bailleur doit faire le nécessaire afin que les locataires puissent vivre en toute tranquillité dans leur logement.

Nous exigerons que les charges locatives soient facturées dans le respect des règles de droit.

Nous serons particulièrement vigilants au respect des règles de droit en matière des charges locatives qui sont strictement limitées à l'annexe du décret n°82-955 du 9 novembre 1982.

Nous exigerons une qualité irréprochable pour l'entretien des parties communes et espaces verts.

Depuis que des prestataires font l'entretien/nettoyage, nous constatons que les services rendus ne sont pas de qualité, nous demanderons à Habitat Sud Atlantic de faire effectuer l'entretien/ménage des parties communes exclusivement par des personnels salariés de la société.

Nous établirons avec Habitat Sud Atlantic un calendrier des travaux d'isolation thermique pour l'ensemble des résidences de son parc et si nécessaire, un calendrier de rénovation des façades des bâtiments.

Une isolation de qualité des logements est nécessaire afin de pouvoir se chauffer à un prix acceptable pour les personnes à faibles revenus. Nous demandons un calendrier précis des travaux à réaliser dans les résidences qui ne sont pas encore isolées.

Nous exigerons que les logements vétustes occupés soient rénovés à la demande des locataires pour améliorer la qualité d'habitabilité des locaux loués.

Les équipements d'un logement ont une durée de vie estimée dans les accords collectifs de vétusté. Au-delà de cette durée de vie, certains équipements doivent être remplacés ou rénovés pour que le logement reste agréable à vivre. L'alinéa c) de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989, dispose en ce qui concerne les obligations du bailleur : ***"D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués"***. Cette disposition est sans équivoque, aussi nous exigerons de l'Office64 la rénovation des logements concernés si les locataires le demandent.

Nous demanderons une véritable transparence lors de l'attribution des logements

L'attribution des logements par la Commission d'attribution est l'objet de nombreuses critiques chez tous les bailleurs HLM. Nous demandons que les bailleurs HLM publient tous les trimestres les statistiques comportant les divers types de logements attribués et les situations et qualités des bénéficiaires.

Vu les candidats

VOTEZ ET FAITES VOTER VOS VOISINS POUR NOTRE LISTE

FLC-adéic

C'EST L'ASSURANCE D'ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU

FLC-adéic – Tél : 07 82 64 95 67 - Courriel : siege@flc-adeic.fr – Site sécurisé : flc-adeic.fr
Accueil sur rendez-vous - 1, allée Artémis - 64600 ANGLET - Tél. 07 81 50 64 19